

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR 8 Avril 1884.

Chronique générale.

SÉNAT. — Séance du 7 avril. — M. Demole donne lecture du rapport concluant à l'adoption du projet d'organisation municipale de la ville de Paris, tel que l'a voté la Chambre.

M. de Rémusat lit le rapport fait au nom de la commission des finances et concluant à l'adoption du projet sur la convention tunisienne.

M. Fresneau combat l'urgence; il s'agit d'augmenter notre dette de 142 millions.

L'urgence est déclarée et le débat renvoyé à demain.

Le Sénat procède à la discussion de l'organisation municipale parisienne.

M. Labiche demande au Sénat de maintenir sa précédente décision. En agissant autrement on ne fera qu'augmenter au conseil municipal l'influence des éléments radicaux.

(Très-bien. Bruit à gauche.) Il y a lieu de s'étonner de voir les radicaux et les opportunistes s'unir dans cette question.

Alors qui trompe-t-on?

Le ministre de l'intérieur dit que le statu quo est universellement condamné.

Si on le maintient, la suppression du Sénat et du budget des cultes sera réclamée. (Bruit.)

M. de Gavardie est rappelé à l'ordre.

La séance est suspendue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Stance du 7 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur le recrutement.

M. de Lanjuinais dit qu'il est toujours grave de toucher à l'organisation militaire dans les époques troublées.

Si la première République n'avait pas eu les soldats de la monarchie, elle n'aurait pas pu triompher

de ses ennemis. (Très-bien à droite. Bruit à gauche.)

Dans le projet présent, les deux tiers de l'armée seront formés de réservistes, or il impose le avant tout d'avoir une bonne armée de première ligne.

M. Ballue, rapporteur, dit que le système de service à court terme a depuis longtemps été préconisé comme le meilleur. En tenant compte des non-valeurs, on aura pour les trois contingents 517,640 hommes, c'est-à-dire un chiffre au-dessous de celui prévu par le budget de 1885.

Si quelques exceptions sont faites, elles le seront par les tribunaux.

M. Ballue dit que l'Allemagne a toujours pris à cœur de ne pas sacrifier les études.

Ce n'est pas un privilège, c'est un besoin.

Le problème est difficile à résoudre, mais on peut y arriver.

M. Margain a résigné ses fonctions de président de la commission de l'armée.

Le motif de cette démission réside dans le complet désaccord de la majorité de la commission avec son président.

Le discours prononcé samedi par M. Lockroy a mis en pleine lumière l'esprit qui a présidé à l'élaboration du projet de loi soumis en ce moment à l'examen de la Chambre.

Quel doit être le principe fondamental de toute organisation militaire? La raison, d'accord avec le patriotisme, répond aussitôt: l'intérêt de la patrie.

Mais, avec M. Lockroy, la passion politique, l'envie démocratique, l'égoïsme électoral ripostent aussitôt: notre intérêt à nous.

Dans un excellent discours, M. le comte de Lanjuinais a fort éloquemment exposé les principes constitutifs d'une bonne organisation de l'armée française.

Il a fait bonne justice du principe de la quantité substitué à celui de la qualité, de la fameuse légende de la levée en masse.

C'est avec les armées de la monarchie que la première République a pu tenir tête à l'Europe.

Et, en 1870, nous avons dû nos défaites non pas à notre organisation militaire, mais à ce fait que

nous n'avons pas su en tirer parti. Voilà la vérité. Si, au lieu de tout bouleverser, l'Assemblée nationale s'était contentée de reprendre le système proposé, vers la fin de l'Empire, par le maréchal Niel, en le modifiant ou en le complétant d'après les nécessités que la guerre franco-allemande avait fait apparaître, nous posséderions à cette heure une formidable armée de première ligne et d'excellentes troupes de réserve.

Nous aurions des soldats animés vraiment de l'esprit militaire et un cadre sérieux de sous-officiers.

C'est ce que M. le comte de Lanjuinais a fort bien compris et admirablement démontré. La politique, a dit fort justement l'orateur, n'a rien à voir à un pareil sujet, nous ne devons considérer que le salut de la patrie et les intérêts de la France.

M. de Lanjuinais a cent fois raison, mais sera-t-il parvenu à convaincre la majorité républicaine? L'affirmer serait chose plus que téméraire.

UNE COMBINAISON TROP PARTICULIÈRE.

La commission des sucres vient de céder aux instances de ceux qui sollicitaient avec larmes une surtaxe de 4 fr. sur les sucres étrangers.

Nos honorables commissaires ont-ils bien compris la véritable portée de leur décision?

Nous hésitons à le croire, car leur vote ressemblerait à de la complaisance.

A notre avis, dans cette discussion, les intérêts des départements qui cultivent la betterave ont été relégués au deuxième plan.

Et, si nous considérons les renseignements qui nous arrivent, il y faudrait voir autre chose...

Que l'industrie des sucres traverse une crise, le fait est indéniable.

Mais il est important de ne pas se laisser abuser relativement aux causes de cette crise.

Elle ne doit pas être exclusivement attribuée aux taxes imposées à nos sucres coloniaux.

Elle vient surtout de la spéculation qui a trouvé toutes les facilités, grâce au droit de 3 fr. sur les sucres étrangers.

Les spéculateurs français ont pu ainsi faire concurrence aux produits nationaux; mais ils ont joué un jeu dangereux et, en trouvant la contre-partie en Allemagne, ils se sont placés dans une situation plus que difficile.

C'est ainsi que tel député de notre connaissance, un des plus gros spéculateurs, a pris sur les sucres une position tellement lourde que, si l'élévation de la taxe sur les sucres étrangers n'était pas portée à 7 fr., il serait ruiné, bien que sa fortune soit considérable.

Nous ne savons jusqu'à quel point l'influence dudit député a pesé sur les décisions de la commission des sucres, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'en votant la surtaxe proposée par quelques-uns de ses membres, cette commission a paru s'inspirer beaucoup plus des intérêts particuliers qui sont en jeu que de ceux des départements où la fabrication des sucres est en souffrance.

Ces départements n'ont rien à gagner à la décision prise, et la spéculation seule en recueillera les fruits.

Nous voulons bien, jusqu'à preuve du contraire, admettre que la commission a été abusée, mais il serait scandaleux que la lumière ne fût pas faite à la Chambre des députés, et que la majorité laissât passer sans protestation une aussi grosse erreur.

ELECTIONS LEGISLATIVES.

Trois élections ont eu lieu dimanche: en Maine-et-Loire, dans l'Allier et dans le Nord.

Nous donnons à notre Chronique locale le résultat de l'élection de Beaupreau.

A Moulins (Allier), M. Bruel, radical, a été élu avec une majorité de 4,312 voix sur son concurrent conservateur.

A Avesnes (Nord), la lutte était entre deux républicains. M. Lecomte l'a emporté de 4,959 voix sur M. Walfrand.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

VI. — CHANGEMENT DE CONDITION (Suite)

Armand s'acquitta fidèlement de la commission. La garde-barrière serait replacé dès qu'il se présenterait... Il ne se présenta ni le lendemain ni les jours suivants... Avis en fut donné au juge d'instruction, qui savait déjà à quoi s'en tenir.

Jean Pierrat avait eu dépister la police; il avait disparu.

Un fait plus extraordinaire se produisit. On avait évalué les frais de l'accident; c'était moins grave qu'on ne le supposait. Pas de mort, pas d'amputations.

Des blessures légères, quelques wagons brisés. Cependant un certain chiffre, et qui, soumis au conseil d'administration, fut, en quelque sorte, rendu public.

Le lendemain soir, au crépuscule, cette même somme était déposée chez le concierge, en billets de banque.

La lettre explicative ne se composait que de ce seul mot: Restitution / L'écriture et celle aussi de l'adresse révélèrent une main de femme.

C'était une femme, ou plutôt une ombre furtive, svelte et paraissant jeune, qui

avait jeté le paquet dans la loge. A peine le portier l'avait-il entrevue. Elle était enveloppée d'un manteau; une épaisse voilette masquait son visage.

Quelle était cette inconnue?... Qui l'avait envoyée?... A quel scrupule, à quels remords devait-on ce remboursement anonyme?

Deux seules personnes eussent pu répondre, M. et Mme Pierrat; mais ils avaient leurs raisons pour se taire.

Nous connaissons le mari; sa digne compagne était une Belge à l'air placide et dévot; on lui eût donné le bon Dieu sans confession.

Ces quelques mots, dès l'arrivée de Jean, s'échangèrent entre eux à voix basse:

— Tout est prêt! avait-elle dit.

— Et l'argent? questionna-t-il.

Tout en le rassurant du regard:

— Doublé! répondit-elle.

— Par lui?

— Non, par l'autre... C'était le baron qui m'avait reçue... Il voulait éclaircir ses soupçons... J'ai tout avoué...

— Maladroite!

— Il y mettait le prix... C'est pour lui seul...

— Il me l'a juré... Sa parole vaut son or...

— N'importe! je ne serai tranquille que là-bas... en Belgique... et quand notre piste y sera bien perdue!

— J'en réponds, dit la femme.

Et le mari:

— Filons!

Ils avaient filé tous les deux dès le soir même et, comme on l'a vu plus haut, sans laisser de traces.

Quelques jours plus tard, M. Joubert accueillit son protégé par un véritable discours.

— Enfin j'ai votre affaire! mais ce n'est plus chez nous. On vous offre la gérance de vastes établissements métallurgiques où, pour votre compte, vous fabriquerez en grand le nouveau frein dont vous êtes l'inventeur et que viennent d'adopter toutes les compagnies françaises...

Je suis heureux de vous l'annoncer officiellement... C'est la fortune! c'est la récompense!... Il ne reste plus qu'à signer, ici même... Votre nouveau patron dîne avec nous... Ne le faites pas attendre... Entrez! mais entrez donc, monsieur le directeur générale de la Fournaise...

— De la Fournaise! Mais alors...

Armand n'acheva pas. La porte du salon venait de s'ouvrir. Un vieillard s'avançait à sa rencontre, appuyé sur le bras d'une jeune fille. C'était Noémie, c'était Van Leys.

Il semblait triste. Elle aussi. Armand la revoyait plus frêle encore et plus pâle, mais avec cette même douceur ingénue qui faisait le charme de sa physionomie, avec ce même regard étrange dans

lequel il y avait comme un vague et touchant appel à son souvenir, à son amitié.

— Monsieur le comte, dit le baron... oui, Joubert m'a tout appris, votre nom, votre mérite, vos revers de fortune, et la force de volonté dont ils ont permis la preuve... Il vous a transmis, je pense, ma proposition... Je cherchais un homme, et crois l'avoir trouvé. Veuillez prendre connaissance de ce traité qui nous liera l'un à l'autre...

Il lui présentait un écrit, il continua:

— Je l'ai signé d'avance... en songeant surtout à l'avenir... Je me fais vieux... Personne autour de moi sur qui je puisse compter... Pas un ami!... Des ennemis, peut-être! Épargnez-moi la douleur de m'expliquer à ce sujet. Vous ne tarderez pas à le comprendre, il faut qu'un bras jeune, actif, courageux, me soutienne, et nous défende...

— Mais, voulut objecter Trévelec en désignant la clause des appointements, ces chiffres inespérés... cet intérêt dans les bénéfices...

— Joubert les approuve, déclara Van Leys, et ce ne sera que la juste rémunération des services attendus de votre dévouement... Je vous impose une lourde tâche... Acceptez-la...

Ces derniers mots, les grands yeux suppliants de Noémie les répétaient. « Pour mon père! » sembla-t-elle ajouter. Et lui: « Pour ma fille! »

Armand se sentait ému. Cependant il hésitait.

— Permettez-moi, dit-il, un dernier scrupule...

Chaque jour, quelque nouveau document officiel vient nous apporter des renseignements qui témoignent de l'intensité de la crise que traversent notre commerce et notre industrie.

Le *Journal officiel* a publié le rapport du ministre de la justice sur l'administration de la justice civile et commerciale. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les deux faits suivants :

En quatre ans, de 1878 à 1882, le nombre des faillites s'est élevé de 6,020 à 7,400. Le nombre des ventes sur saisies immobilières, qui était en 1878 de 6,370, alors qu'il y avait 2,230 cotes foncières pour une saisie, a été de 7,740 en 1882, et il n'y a plus que 4,859 cotes foncières pour une saisie.

Grâce à la franc-maçonnerie, un individu nommé Boudevienne, condamné il y a deux mois à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende pour fraudes commerciales compliquées de circonstances aggravantes, vient de voir commuer sa peine en une augmentation de 100 fr. ajoutée à l'amende. Son recours en grâce, adressé au ministre de la justice et appuyé par un député de la gauche, portait que le condamné faisait partie d'une loge maçonnique à laquelle M. Martin-Feuillée n'a rien à refuser.

Le préfet de police vient de recevoir des instructions ministérielles pour faire surveiller, dans les salles de réunions publiques, les exhibitions de drapeaux rouges et d'inscriptions révolutionnaires qui devront disparaître à la première sommation de l'autorité. Sur le refus d'obtempérer aux injonctions qui seront faites par le commissaire de police, la salle de réunion sera immédiatement fermée.

LE BUDGET DE LA GUERRE.

La troisième sous-commission du budget s'est réunie. La séance a été consacrée exclusivement à l'examen du budget de la guerre.

De l'exposé fait par M. Ballue, le rapporteur, il résulte qu'il est possible de réduire dans d'assez fortes proportions les dépenses de ce ministère. Les économies se monteraient au chiffre de 45,000,000 au minimum et sans réduire l'effectif de l'armée.

Des économies réelles seront faites notamment dans le personnel administratif, surtout en ce qui concerne les vivres. La sous-commission paraît disposée à renoncer au système de la gestion par des agents de l'Etat pour y substituer celui de l'entreprise, qui serait infiniment moins onéreux pour le Trésor.

On lit dans le *Paris* :

« M. Palotte, sénateur de la Creuse, vient de donner sa démission pour des raisons personnelles. »

« M. Palotte fait compromis avec M. Lalou, directeur politique du journal la *France*, »

une question...

— Laquelle ?

— Ce rôle que vous m'offrez... et qui m'honore, et qui me tente à ce point que je m'y consacrerai de tout cœur...

— Eh bien ?

— N'appartient-il pas à l'un de vos parents, à mon ami Raoul de Brassac ?...

Celui-ci venait d'entrer.

— Eh ! fit-il, c'est moi-même qui t'ai proposé. Je ne suis bon qu'à faire un lieutenant... Je serai le tien, mon capitaine... Allons ! saluez...

Noémie, d'autre part, présentait la plume.

Tout était conclu, quand le domestique de Joubert annonça que monsieur était servi.

VII. — A L'USINE.

La *Fournais* est située dans le département de la Seine. Nous ne précisons pas, cette histoire, aux trois quarts véritable, étant de celles-là qu'on ne raconte qu'en dissimulant les personnages et les localités, voire même la date exacte. C'était il y a une douzaine d'années, vers le déclin du second Empire.

Armand a passé la journée précédente dans les bureaux de la direction générale, à Paris. Chiffres et plans, les travaux en exécution, les états des exercices antérieurs ont été soumis à son examen. Il a tout étudié sous les yeux et dans le cabinet du

dans l'affaire de la *Banque de Prêts à l'Industrie*.

Tous les administrateurs de cette banque sont cités en police correctionnelle pour le 49 avril, sur la plainte de 150 actionnaires.

Le *Proletariat*, organe officiel de la *fédération des travailleurs socialistes*, qui remplace le *Proletaire*, a publié son premier numéro.

La feuille socialiste expose ses idées sur le recrutement dans un article intitulé : SANS ARMÉE.

En voici les conclusions :

« L'industrie militaire doit suivre la même marche que l'instruction civile, être traitée de même, s'y unir étroitement. Elle doit commencer à l'école, en même temps que la lecture, l'écriture, le calcul, se poursuivre, se compléter jusqu'à quarante ans, à travers les manœuvres diverses de bataillon, d'escadron, de batteries, de division, de corps d'armée, par communes, par bassins, par grandes régions.

« En d'autres termes, il faut faire son deuil de tout système d'armée permanente et adopter résolument un bon système de milices nationales.

« Mais ce serait là, dira-t-on, la création même d'une armée révolutionnaire ? comme est l'armée de l'industrie ? Et oui, certainement ! C'est même pour ce motif que la bourgeoisie française n'en veut pas entendre parler. Elle préfère par patriotisme — de classe — exposer la France sans armée aux entreprises de l'Europe réactionnaire. »

On peut dire de ce système ce que le *Proletariat* dit du projet ministériel : « C'est idiot ! » Mais il faut avouer du moins que le *Proletariat* est parfaitement logique.

La République démocratique est incompatible avec les armées permanentes ; elle ne peut s'accommoder que des milices nationales, en d'autres termes, de la garde nationale.

Le *Proletariat* est fidèle à ses principes quand il propose de réorganiser la garde nationale.

L'*Avenir du Cavaldo* annonce en ces termes la fin du scandale organisé par les libres-penseurs de la ville :

Comme l'avant-veille, des mesures avaient été prises pour assurer l'ordre dans l'église et dans la rue.

Un détachement de la ligne occupait la place du Marché-aux-Bois ; deux brigades de gendarmerie à pied, de nombreuses escouades de gardiens de la paix, dirigés par le commissaire central, se trouvaient aux abords de Saint-Pierre. Les conservateurs avaient repris sous la tribune de l'orgue la place qui leur avait été assignée mardi.

M^r l'évêque de Bayeux, qui avait voulu présider lui-même la cérémonie, est monté en chaire. Son allocution touchante et pleine de cœur a été écoutée par l'auditoire entier dans le plus religieux silence. M. le curé de Saint-Pierre, en quelques paroles éloquentes, a fait un nouvel appel à la conciliation.

baron. L'entrée, pour tout autre, restait interdite ce matin-là.

Le lendemain, un petit coupé noir emportait vers la grande usine Brassac et Trévelec. Ils devaient la visiter ensemble, et plus tard, dans l'après-midi, être rejoints par Van Leys, qui présenterait officiellement à ses employés, à ses ouvriers, leur futur directeur.

Un grand jour pour notre héros. Il en sent toute l'importance. Sa tenue est sévère, son visage réfléchi. Raoul lui-même se montre plus grave.

— Soutenons-nous l'un l'autre, dit-il à son compagnon. Retrempe-moi, je te seconderai... On m'a fait comprendre que l'honneur, bien plus encore que l'intérêt, m'en faisait un devoir... Mon oncle s'est conduit envers moi comme un père... Il me destine sa fille... si Dieu nous la conserve... et je suis fermement résolu à lui témoigner désormais le dévouement d'un fils... Il n'est que temps ! son grand âge et le poids trop lourd des affaires, toutes sortes de soucis, de chagrins...

— Lesquels ? questionna le comte...

— D'abord et d'une, lui fut-il répondu, certaine opposition qui se manifeste parmi ses actionnaires... Il n'en avait pas dans le principe ; il était le créateur et le seul maître de son industrie. Une crise métallurgique étant survenue, par suite du traité de commerce, on fit appel à son patriotisme : il est naturalisé français et se croit des obligations

Le Salut a été donné, puis la foule s'est retirée sans désordre, sans tumulte. Une multitude énorme de curieux encombra, à la sortie, les rues, la place et les boulevards. Quant aux manifestants, ils avaient disparu.

Jusqu'à dix heures, quelques groupes isolés ont erré aux abords de l'église ; mais, dès neuf heures et demie, le détachement de la ligne et la gendarmerie ont pu rentrer dans les quartiers.

Espérons que cette fois tout est bien fini.

On écrit d'Elbœuf, 4 avril :

La commission scolaire est, dans cette ville, très-dure pour les pauvres gens.

On peut lire en ce moment, affichés à l'Hôtel-de-Ville, les noms des malheureux ouvriers dont les enfants se sont absentés des écoles pendant un nombre de jours plus ou moins élevé, et qui, pour ce fait, sont en état de récidive.

Peut-être, par l'hiver de chômage et de misère que l'on vient de traverser, ces pauvres gens ont-ils été honteux d'envoyer à l'école leurs enfants couverts de haillons. Mais qu'importe ! ne faut-il pas que force reste à la loi impie sur l'instruction obligatoire et athée ?

On doit s'attendre maintenant à des mesures coercitives.

Tout le monde est indigné de ces mesures absurdes et cruelles.

ÉTRANGER

LES OBSÈQUES DU DUC D'ALBANY.

La cérémonie de l'enterrement du duc d'Albany ont commencé samedi à Windsor à onze heures un quart.

Le cercueil a été porté processionnellement de l'*Albert Memorial Chapel* à la chapelle Saint-George, par des hommes du régiment écossais dont le défunt était colonel.

Le deuil était conduit par le prince de Galles, qui avait à ses côtés le prince impérial d'Allemagne et le grand-duc de Hesse, et était suivi du duc de Mecklembourg-Strelitz, du prince Louis de Battenberg, du prince Edward de Saxe-Weimar, du prince Philippe de Saxe-Cobourg, du prince Waldeck-Pyrmont et des représentants spéciaux des souverains étrangers et d'autres personnages princiers.

La reine, la duchesse d'Albany, la duchesse de Mecklembourg-Strelitz, la princesse Frederica de Hanovre, le corps diplomatique, les ministres et divers personnages ecclésiastiques et politiques marquants attendaient dans la chapelle Saint-George.

Aussitôt que le cercueil est arrivé à la chapelle Saint-George, le service funèbre a eu lieu.

Le corps a été descendu dans le caveau royal.

La cérémonie a été très-solennelle et très-imposante.

envers la France où s'est décaplée sa fortune... Toutes les usines en souffrance furent rachetées et réunies par la Société Van Leys et C^o... Nous en avons partout, dans la Loire, le Nivernais, la Normandie, dans tout l'Est... Le baron les tient dans sa main... La haute main ! Un pouvoir presque absolu... Cependant, il s'est peut-être trop hâté de rompre aussi carrément avec Moralès...

— Mon prédécesseur ? fit Armand. Quel homme est-ce ?

— Un créole d'origine portugaise, très-habile, insinuant, ambitieux, audacieux... Il rêvait la succession, sinon la déchéance du beau-frère... Il a des partisans... Une sourde lutte était engagée ; ce sera désormais guerre ouverte... Je ne le chéris pas, mon parent d'occasion... Tu sais, un de ces étrangers qui se comportent chez nous comme en pays conquis, un homme de proie, grand faiseur d'affaires et d'embaras, ayant l'oreille des ministres, très-bien en cour... Son évincement n'est rien moins qu'un coup d'Etat... J'étais chargé de la lettre qui le lui signifiait... Je n'ai pu le rejoindre qu'hier soir, à son club... Oh ! c'est un vif... Cette lecture l'a frappé comme un coup de foudre... « J'aviserai ! » m'a-t-il répondu. Son regard ne présageait rien de bon... Je l'en prévins, Armand : voilà l'ennemi ! Il aura des alliés... D'abord, la baronne.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation du marché tout entier est excellente, la hausse a trouvé le terrain bien préparé pour s'exercer, en outre la liquidation mensuelle s'est effectuée avec facilité. L'argent étant très-abondant, le taux des reports a été insignifiant. Le comptant a fait preuve d'une grande activité et a contribué pour une large part à la reprise des

Les rentes se sont avancées à des cours élevés : de 75.70, le 3 0/0 est parvenu à 76.75 ; l'amortissable a gagné 43 centimes à 77.85 ; le 4 1/2 0/0, resté à 106.75, est aujourd'hui à 107.85.

Les dispositions n'ont pas été moins bonnes sur quelques-uns des titres des Sociétés de crédit.

La Banque de France seule a fléchi de 4,900 à 4,890.

Restée à 867 il y a huit jours, la Banque de Paris a atteint rapidement le cours de 880, soit une hausse de 13 fr.

L'action du Crédit Foncier de France a passé de 1,253 à 1,275. L'assemblée des actionnaires a fixé à 60 fr. le dividende de l'exercice 1883.

On peut dire que l'étape parcourue a été des plus brillantes, puisqu'il est possible de distribuer un dividende supérieur de 3 fr. à celui de l'année dernière. Les résultats obtenus confirment les prévisions que nous avons plusieurs fois formulées. Au cours actuel, l'action de cette Société donne un revenu de 4.90 0/0 bien supérieur à celui des autres grandes valeurs de premier ordre.

Le Crédit Mobilier s'agit sans parvenir à produire de grands mouvements sur ses actions.

L'action du Crédit Général Français est en baisse continue, les offres se produisent à 175 fr. Les actionnaires de cette Société sont convoqués en assemblée générale au mois de mai. Souhaitons pour eux que, d'ici là, la justice se soit prononcée dans le procès correctionnel entamé contre les administrateurs. De récents exemples nous ont démontré qu'il n'y a pas d'immunités pour les fondateurs et les émetteurs d'affaires véreuses. Le bon droit, nous le doutons pas, sera encore une fois du côté des actionnaires.

L'on se préoccupe beaucoup des dissentiments qui régnaient à la Banque Ottomane entre le comité de Londres et celui de Paris, au sujet de la fixation du chiffre du dividende, les actionnaires attendent toujours et ne voient rien venir ; faut-il patienter jusqu'au moment où cette Banque aura pu réaliser quelques bénéfices avec une émission nouvelle ?

Nous avons jusqu'ici énuméré toutes les raisons qui parlent en faveur des actions émises par la Société du Grand Annuaire National ; nous avons exposé également les garanties qu'offre cette affaire dans le présent et l'avenir, et nous sommes persuadés que tous ceux qui disposent de quelques capitaux voudront profiter de l'occasion qui leur est offerte pour opérer un placement sûr, rémunérateur et des mieux garantis. Rappelons enfin que les actions sont émises à 500 fr., qu'il n'est appelé que 125 fr. à la souscription et 125 fr. le 2 août, et qu'un intérêt de 6 0/0 sera servi à chaque action. Les demandes peuvent être adressées dès maintenant au siège social, à Paris, 18, rue Grange-Batelière.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ELECTION D'UN DÉPUTÉ DANS LA 2^e CIRCONSCRIPTION DE CHOLET.

Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu dimanche à Beaupreau :

Inscrits, 49,844. — Votants, 42,639. — Suffrages exprimés, 42,208.

M. le vicomte de la Bourdonnaye, conservateur, n'avait pas de concurrent ; il a été élu par 44,607 voix.

Le 21 mars 1884, M. le comte de Civrac avait été élu, dans la même circonscription, avec 44,443 voix, contre 3,402 données à M. Janvier de la Motte. Il y avait 49,685 électeurs inscrits et 44,365 votants.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« Samedi, M. le garde des sceaux a fait afficher à Angers, aux emplacements réservés pour les publications officielles, l'arrêt du Conseil d'Etat portant « déclaration d'abus » contre M^r Freppel. Nul doute que le même luxe d'informations ait été déployé dans les autres communes.

« Nous ignorons s'il est d'usage que les arrêts de ce genre soient publiés par affiches. Rien, dans l'arrêt, n'obligeait M. Martin-Feuillée à cette publication insolite et coûteuse, dont il ne fait pas les frais. S'il a espéré produire beaucoup d'effet sur les populations, nous l'avertissons que le coup ne porte pas : il aurait fallu que son affiche, au moins, fût rédigée en langage intelligible.

« L'affiche de M. le garde des sceaux porte ce titre bizarre et peu grammatical : « Décision du Conseil d'Etat prononçant l'abus contre l'évêque d'Angers. »

M^r Freppel a fait afficher, à son tour, sa réponse aux considérants du Conseil d'Etat. Celle-ci est sur papier jaune, tandis que l'affiche de M. Martin-Feuillée est blanche. Mais l'évêque a l'avantage de parler clairement le langage à la portée de tout le monde.

La mesure de M. le garde des sceaux est évidemment générale, au moins pour tout le diocèse d'Angers. Nous avons dit hier que cette même affiche était apposée dans tous les quartiers de Saumur.

M^r Freppel a dû, également, porter à la connaissance de ses diocésains sa réponse aux considérants du Conseil d'Etat, et il s'est servi des mêmes armes que le gouvernement.

M^r l'Evêque d'Angers a bien fait d'user ainsi de son droit de réponse à des attaques qui étaient de nature à surprendre la naïveté de quelques passants.

Le texte des « Observations de l'Evêque d'Angers » a été publié dans l'Echo Saumurois du 2 avril et doit être affichée aujourd'hui à Saumur.

Les travaux ne marchant presque pas en province, dit le Pays, on constate une grande recrudescence dans le nombre des ouvriers qui arrivent journellement à Paris pour y chercher du travail qu'ils ne trouvent pas. Cette situation n'est pas sans inquiéter nos gouvernants, car, si nous en jugeons d'après les renseignements de la Préfecture de police, le nombre des ouvriers arrivés à Paris depuis environ deux mois seulement serait de plus de 20,000.

LA REPUBLIQUE PROTEGE LE PETIT COMMERCE.

Le gouvernement de la République, en présence de la crise intense qui sévit, a pensé qu'il était à propos de faire quelque chose en faveur des petits industriels et des petits commerçants dont le sort est si précaire.

Le gouvernement a fait quelque chose et voici ce qu'il a fait. Il a lancé une circulaire ministérielle qui enjoint aux huissiers et notaires de ne plus accorder de délais de grâce pour les protêts et de rédiger ceux-ci sans miséricorde dans le strict délai légal.

La République reproche sévèrement aux huissiers d'avoir trop de ménagements, trop de compassion, et leur déclare qu'à l'avenir ils seront punis, s'ils ne se montrent pas plus rigoureux envers les souscripteurs d'effets échus. Le raisonnement du ministre des finances est très-simple : Il faut de l'argent pour les écoles gratuites, il faut de l'argent pour créer des sinécures, il faut de l'argent pour combler tous les déficits et toutes les mangeries. Où trouver cet argent ?

C'est bien simple ! Si les huissiers n'accordent plus de délais, il y aura un bien plus grand nombre de protêts, il y aura une bien plus grande consommation de papier timbré, un plus fort encaissement de droits d'enregistrement, un plus grand nombre de déclarations de faillites, de procédures ; hurrah ! quelle aubaine pour le Trésor ! Il y aura aussi beaucoup de petits commerçants ruinés, mais cela rendra à la République, qui sait ! peut-être cinquante ou cent mille francs ! La République en est arrivée au point de regarder cela comme une bonne affaire !

Pauvre petits commerçants ! Ils avaient bien du mal à joindre les deux bouts. Le jour d'échéance était un jour d'angoisses pour eux. Mais ils avaient encore deux ou trois jours pour se retourner, pour courir chez leurs petits débiteurs. Ils payaient souvent en retard, mais ils payaient et ils se dressaient après avec fierté pour dire : « Monsieur, il y a vingt ans que je suis dans les affaires. Je n'ai jamais eu un protêt ! »

« A présent, il n'en sera plus de même. Les assassins sont graciés, mais les petits commerçants seront guillotins... guillotins pour deux francs de bénéfice ! »

LE DOCTEUR DE GAGO.

Après les succès obtenus, samedi dernier, au cercle Saint-Hubert, le docteur de Gago a été appelé à donner hier soir une séance presqu'intime à MM. les officiers du cadre.

Ce soir, il réunira autour de lui MM. les sous-officiers de cavalerie, et demain, définitivement, il donnera sa séance d'adieux au Café de la Paix.

Notre prochain numéro donnera de plus amples détails.

ÉPIEDS. — Samedi, vers midi, la femme Goislard, demeurant à Epieds, revenant des champs, a trouvé sur le bord de son puits les sabots de sa mère, et aperçut aussitôt le corps qui flottait sur l'eau. Quoique seule, elle descendit dans ce puits, profond de 5 mètres environ et reconnut qu'elle avait cessé de vivre. Elle fit prévenir son mari qui retira le cadavre de sa belle-mère avec l'aide de deux voisins.

La malheureuse femme, âgée de 79 ans, souffrait beaucoup depuis longtemps, et on attribue son suicide à un moment d'aberration causée par la douleur.

ANGERS.

Dimanche soir, un jeune homme de 47 ans, nommé G., se rendait au Cirque avec deux camarades, lorsqu'il a été subitement pris d'une violente surexcitation d'esprit. Ses camarades l'ont maintenu ; mais en montant le boulevard des Pommiers, il s'est échappé vers le pont de la Haute-Chaine. Il s'est précipité dans la Maine. Son corps n'a pas encore été retrouvé. (Union de l'Ouest.)

GRAND THEATRE D'ANGERS.

Nous lisons dans la Chronique théâtrale du Petit Courrier (d'Angers) :

« Voici désormais close la saison théâtrale. — Déjà, pour la plupart, nos artistes ont pris la volée vers d'autres rivages plus ou moins lointains. Notamment MM. Solve et Constance viennent de s'embarquer pour l'Amérique, se dirigeant celui-ci sur Buenos-Ayres, et celui-là sur New-York : que le vent leur soit favorable !... »

« Pour la nouvelle campagne, on a cru devoir réengager M. Grandville. Soyons persuadés que cet artiste emploiera sérieusement ses vacances à se former un répertoire suffisant et à acquérir les qualités qui lui manquent encore. »

« Nous conservons aussi M^{me} Cantrelle. Voici certes un artiste que nous devons nous estimer heureux de posséder. C'est une duègne... de trempe rare, s'il est permis de parler ainsi, et dont nul ne peut méconnaître les nombreuses qualités. »... »

« On annonce comme certain le retour sur la scène angevine de M^{lle} Marie Soll. »

« M^{lle} Marie Soll vient de tenir au Mans une campagne des plus brillantes. Dans La Cosaque, notamment, elle a remporté un véritable triomphe. »

« La presse locale tout entière ne tarit pas d'éloges sur son compte, et la plupart des grands journaux de Paris se font les échos de ces louanges unanimes, et conquises si justement. »... »

« Si la nouvelle qu'on nous donne vient à se confirmer, nous sommes en droit de nous féliciter de posséder de nouveau comme seconde chanteuse cette très-sympathique artiste. »

Angers-Revue parle en ces termes de M. Grandville :

« Le 4^e acte de Lucie avait été choisi par M. Grandville pour ses adieux. Adieux n'est pas à proprement parler le terme qu'on aurait dû employer, car M. Grandville ne nous dit pas adieu, mais au revoir. Des cadeaux et des fleurs ont prouvé au jeune ténor, que l'Association artistique a si heureusement découvert, la sympathie qu'il a su conquérir. Nous félicitons la direction d'avoir su conserver cet excellent artiste pour la saison prochaine. Nous félicitons aussi M. Grandville d'avoir repoussé les propositions dorées qui lui étaient faites de toutes parts et d'avoir compris qu'il était de son intérêt de faire encore une campagne dans le milieu artistique créé par l'Association artistique d'Angers. »

LA CAISSE DE RETRAITE DE POITIERS.

Dans notre numéro du 2 avril, dit l'Univers, nous annoncions que les membres ecclésiastiques de la commission de la Caisse de retraite du diocèse de Poitiers se réuniraient à cette date du 2 avril, et nous exprimions l'espoir que dans réunion se justifierait l'assertion de M^r Bellot des Minières, disant qu'il n'y avait « qu'une seule et même manière de voir entre lui et son clergé, sans exception aucune, sur tout ce qui regarde la Caisse de retraite. » En conséquence, disions-nous, « le clergé de Poitiers rentra en pleine possession de sa Caisse de

retraite, et il ne pourra être donné suite au décret qui, par excès de pouvoir et contrairement à toutes les lois, prétendait conférer à un gérant provisoire le droit d'aliéner des immeubles, malgré la volonté des propriétaires et sans consulter leurs représentants attirés. »

Malheureusement, cet espoir est aujourd'hui déçu. Nous apprenons, en effet, que, dans la réunion dont il s'agit, M^r l'évêque de Poitiers, après un discours interprétatif de ses actes jusqu'à ce jour, a donné lecture d'une dépêche ministérielle du 31 mars portant que, nonobstant les réclamations des membres de la Caisse diocésaine, propriétaire de l'église de Beauchesne, l'administrateur civil provisoire de la Caisse poursuivrait l'aliénation de cet immeuble, à l'encontre de toute légalité comme de tout droit. Après quoi, M^r Bellot des Minières a déclaré levée la séance de la commission, qui n'a pu demander ni fournir aucune explication.

En présence de la situation qui lui était ainsi faite, la commission n'avait plus qu'une ressource pour maintenir les droits du diocèse sur les biens dont elle a la gestion et la garde. La majorité de ses membres, au nombre de onze, ont sur-le-champ rédigé une énergique protestation contre le nouvel attentat gouvernemental dont M^r Bellot des Minières s'était borné à lui donner communication.

Nous voulons encore espérer qu'à cette ferme protestation il sera donné telle suite que de droit. (Univers.)

NANTES.

La procession qui se fait avant la grand-messe, le jour des Rameaux, n'a pas eu lieu cette année, grâce à l'intolérance républicaine ; la voie publique est uniquement réservée aux mascarades du mardi gras et de la mi-carême et aux processions laïques du 14 juillet.

Les républicains sont fanatiques de la liberté, mais... pour eux seuls.

RENNES.

Le Journal de Rennes fait connaître qu'un tribunal arbitral vient de se constituer à Rennes. Ce tribunal est composé des anciens magistrats dont les noms suivent :

M. Derome, ancien président de chambre à la cour d'appel ; Torquat, ancien conseiller à la cour d'appel ; Philonze, ancien juge au tribunal civil, et Philippe Lavallée, secrétaire-greffier.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 7 avril.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 17 » » 18 » »	9 50 à 10 » »	
Saumur, 18 » » 18 25 » »	9 » » » »	
Baugé, 18 25 » » » »	9 » » » »	
Segré, 18 50 » » » »	9 » » » »	
Beaupreau, 17 75 18 » »	9 50 » » »	
Montfaucon, 17 75 18 » »	8 50 » » »	
Montreault, 17 50 » » » »	8 » » » »	
Chemillé, 17 50 18 » »	8 » » 8 50	
Champcoceaux, 18 » » » »	9 50 » » »	
St-Flor.-le-Vieil, 18 » » » »	9 50 » » »	
Vihiers, 17 » » 17 50 » »	8 » » 8 50	
Brissac, 17 » » 17 50 » »	8 » » 8 50	
Chalonnnes, 18 » » » »	9 » » » »	
Doué, 18 » » 18 25 » »	8 70 » » »	

A Nantes, les blés américains disponibles, de 24 25 à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 18 75 à 19 25 les 80 kilos.

Persévérance récompensée.

« Depuis l'âge de douze ans, je souffrais de maux d'estomac ; plus j'avancerais en âge, plus je souffrais, et à la fin cela a dégénéré en gastrite. Lasse de souffrir et ayant essayé de tout sans résultat, j'ai pris de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 et m'en suis très-bien trouvé. Mes maux d'estomac ont cessé, ma gastrite aussi, j'ai repris le sommeil et je suis guéri. Je vous autorise à le publier. »

M^r DUMAS-BÉTRAN, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
A. Hertzog, Phⁿ, 28, rue de Grammont, Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — M^{lle} Krauss ; M^{lle} Subra, par Damon. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — M. Mignet, par X. D. — Courrier du Palais, par M^r Guérin. — Le nouveau nizam de Hyderabad, par Ch. Frank. — Variétés : La Brochette (suite), par A. de Pontmartin. — Les

affaires du Soudan, par R. Bryon. — Les Chasses en France et en Angleterre ; Souvenirs de l'équateur (suite), par Paul Caillard. — Le duc d'Albany, par H. V. — Bulletin financier, par Voisembert. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : M. Charles Gounod. — M^{lle} Gabrielle Krauss ; M^{lle} Subra, du théâtre de l'Opéra. — Sapho, opéra en quatre actes, paroles de M. Émile Augier, musique de M. Charles Gounod : Premier acte : le Forum de Mitylène, d'après l'aquarelle de M. Chaperon. Troisième tableau : le ballet. — M. Mignet, de l'Académie française, récemment décédé. — Le nouveau Nizam de Hyderabad (cinq dessins). — Les événements du Soudan (deux dessins). — Le duc d'Albany, dernier fils de S. M. le roi d'Angleterre, décédé à Cannes, le 28 mars. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 mars :

TEXTE. — Mozart enfant. — Le Harem d'une sultane. — L'Art du portrait. — Entrée d'un port, par MM. Zurcher et Margollé. — Comment on devient peintre décorateur, par M. Édouard Garnier. — Se souvenir, par M. E. Noël. — Principaux faits astronomiques de l'année 1884 (fin), par M. Camille Flammarion. — Comment on estimait, au moyen âge, le produit des grandes forêts. — Le Bon Côté. — Vitesse des trains rapides, par M. Jules Charton. — Les voyages de Platon. — Le Carnet d'un voyageur (suite), par M. Paul Pelet.

GRAVURES. — Mozart enfant, statue par Barrias. — Intérieur d'un salon du palais de la sultane Hadidgé, sœur de Sélim III. — Signaux maritimes ; Sémaphore et Jetée du Havre (4 grav.). — L'École de médecine et l'église Saint-Pierre, à Montpellier. — Le Scaphirhynchus Fedchenkoï, poisson découvert en 1871 (2 grav.). — Lever d'un sentier au bord de la mer. — Croquis par Topffer.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire, 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. d'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BERTHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER ; 41 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleuras, Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 Avril 1884.

Versements de 68 déposants (6 nouveaux), 16,226 fr. » ».
Remboursements, 12,303 fr. 16 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Dufy, Alphonse, chapelier à Saumur, sont de nouveau invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le vendredi 18 avril 1884, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres, sont invités à le faire sans retard.

Pour le greffier :
Le commis-greffier assermenté,
(279) GAUTIER.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

Séparation de Corps

D'un jugement par défaut, faute de conclure, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Louise Pineau, épouse du sieur Eugène Esnault, ladite dame journalière, demeurant à Genes ;

Contre ledit sieur Eugène Esnault, cultivateur, demeurant à Genes ;

Il appert que la dame Esnault a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, et de M^{me} Esnault.

Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

En un ou deux lots,

VASTE IMMEUBLE

Au Pont-Fouchard,

Siège d'une FABRIQUE de POTERIE et pouvant convenir à toute industrie ; cave voûtée pour 400 barriques.

S'adresser, sur les lieux, à M. AURAN, et, à Saumur, à M^e BRAC.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompes, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

Construction des Murs DU CIMETIERE AGRANDI

Le Maire de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg prévient MM. les entrepreneurs qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Cyr, le lundi 14 avril 1884, à 2 heures du soir, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction des murs de clôture du cimetière agrandi dont le devis s'élève à 498 fr. 97.

Le Maire, P. GIGOT.

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Et dépendances

Avec petit jardin

Située à Saumur, rue de l'Hermitage, n^o 3.

Entrée en jouissance le 24 juin 1884.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouette, n^o 5.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire, ou à M. GROSOURDY, à Fontevault.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher ; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier rue Saint-Jean, 27.

A GÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

OCCASION

A VENDRE un superbe Ameublement de salon, provenant d'un Château des environs et se composant de :

1 canapé, 4 fauteuils, 4 chaises, le tout en parfait état et garni en vieille tapisserie.

S'adresser, pour traiter et pour visiter ces meubles, chez M. BAZOUIN, tapissier, 12, rue de Lorraine, où ils sont en dépôt. (287)

BOURSE

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. Règlement mensuel. (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^{me} TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

LES

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

A SAUMUR

Demandent un jeune homme ou une demoiselle pour le comptoir de Mercerie, Rubans et Passenterie ; ils demandent également une caissière.

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

UNE CUISINIÈRE, de retour de Paris, où elle a occupé les premiers emplois dans plusieurs grandes maisons, se met à la disposition des personnes qui auraient besoin d'elle pour repas, fêtes et réunions de famille.

S'adresser chez M^{me} VINCENT, 16, rue du Pressoir-St-Antoine, Saumur.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme valet de chambre, cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme cocher ou jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UNE IMPORTANTE MAISON DE COGNAC

demande représentant sérieux pour la vente en gros de ses Eaux-de-vie. Ecrire avec références à MM. BOUTILLIER, G. BRIAND et C^e, à Cognac. (282)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que les cours détaillés des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Café BARLERIN hygiénique et fortifiant, santé, stomac, BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUBER du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAU, épiciers, rue d'Orléans. (450)

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 30 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie. — Chez tous les Libraires et chez l'auteur

HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^e, Succ^{rs}, 31, Rue Boineau, Paris (ancien Faubourg Poissonnière, 114) PRIX : 5 FRANCS.



NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les PILULES au GELSEMIUM

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs. Exiger sur chaque étui la signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AVRIL 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 1/2 %	76 55	76 70	Est	755	760	Obligations.			Gaz parisien	516 25	520
3 % amortissable	77 75	77 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1272 50	1275	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	507 75	Est	355 75	355 50
3 % (nouveau)	77 72	77 77	Midi	1182 50	1183 75	— 1865, 4 %	514	515	Midi	366 1	369
4 1/2 %	106	105 97	Nord	1712 50	1717 50	— 1869, 3 %	408 75	408	Nord	368 25	368 50
4 1/2 % (nouveau)	107 75	107 85	Orléans	1307 50	1308 50	— 1871, 3 %	394	395	Orléans	364	365
Obligations du Trésor	507 50	507 50	Ouest	805	810	— 1875, 3 %	520	520	Ouest	362	367
Banque de France	4940	4930	Compagnie parisienne du Gaz	1465	1485	— 1876, 4 %	518	516 25	Paris-Lyon-Méditerranée	367	365
Société Générale	468 75	470	Canal de Suez	2000	2000	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	368 50	370
Comptoir d'escompte	935	935	C. gén. Transatlantique	490	487 50	Obligations communales 1879	444	443 75	Canal de Suez	560	561
Crédit Lyonnais	560	560				Obligat. foncières 1879 3 %	450	452 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1272 50	1270				Obligat. foncières 1883 3 %	349 50	350			
Crédit mobilier	337 50	340									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)
8	56	matin, omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	soir, express.
7	15	soir, omnibus.
10	36	soir, (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	soir, omnibus.
9	37	soir, express.
12	48	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.
10	24	soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'État (Service d'Été modifié à partir du 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	8 05	7 45	9	4 15	3 50
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	1 32	4 24
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	8 16	9 28	1 46	4 42

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 14	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 33

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	3 50
Montreuil-Bellay	6 53	4 56
Lernay	7 02	
Brion-sur-Thouet	7 14	5 10
Thouars (arrivée)	7 29	5 25

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	7 45
Brion-sur-Thouet	5 58	7 57
Lernay	6 07	
Montreuil-Bellay	6 50	8 30
Saumur (arrivée)	7 26	9 06

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 33
Arçay	8 34	3 4	9 49
Mirebeau	9 27	3 54	10 48
Neuville	9 57	4 24	11 17
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers (départ)	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 53	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 58	8 44
Loudun	8 42	3 31	9 32
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 58